
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

081

DECRET D/2013/ N° _____/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE
A L'ADMINISTRATION ET CONTROLE DES GRANDS PROJETS (ACGP)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 170/PRG du 2 décembre 1994 Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) tel que modifié par l'Ordonnance N°047.PRGS GG/2009 portant Redéfinition des Missions, de l'Organisation et du Fonctionnement de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;

Vu le Décret N° 006/PRG/SGG/89 du 5 janvier 1989 fixant le régime des avantages accessoires de solde alloués au personnel civil de l'Etat ;

Vu le Décret D/2013/N°029/PRG/SGG du 8 février 2013 portant Création du Bureau Central d'Etude des Projets à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Alkaly Daouda YANSANE, précédemment Directeur Général du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de FOMI, est nommé Directeur du Bureau Central d'Etude des Projets à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 24 AVR 2013



Professeur Alpha Condé